

Fonds Rentrée Scolaire

Cette année tout comme l'an dernier nous remettons en place une aide pour le sport ou activité culturelle.

Publics concernés

- Ceux inscrits dans une structure du Secours populaire du Vaucluse dont le dossier est complet et valide
- Sont prioritaire ceux qui n'ont pas bénéficié de l'aide l'année dernière.
- **De 0 à 99 ans**

Type de dépenses prises en charge

- Inscription à des structures liées à la culture et au sport : conservatoire, cours de théâtre, de dessin ...

Modalités d'attribution et de suivi

1. Chaque antenne et comité prend l'initiative de collecter les besoins individuels auprès des **publics accueillis**, sur la base d'un devis.

*Chaque club sera contacté directement soit par nos soins, soit par vos soins si une personne est disponible pour le faire (Dans le deuxième cas, merci de nous contacter).

2. *INFOS !! L'argent ne sera pas donné aux publics mais directement aux associations.*

3. **Commission au siège**

Une en juillet

Une en septembre

AUCUNE demandes ne sera acceptées après le 31 octobre.

Présence d'un référent par structure ayant les demandes.

ATTENTION !! les personnes doivent avoir un dossier dans atrium.

La prise en charge :

- 60% du montant de la licence plafonnée à 100 euros par enfant. (**ATTENTION ! retirer du montant à prendre en charge les aides potentielles caf...**).

Contact projet : Torel Nathalie

nathalie.torel@spf84.org